

<p style="text-align: center;">REPONSE DU RESEAU EUROPEEN DES PETITES VILLES A LA CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LA COHESION TERRITORIALE</p>
--

LE RESEAU EUROPEEN DES PETITES VILLES

Le **Réseau européen des petites villes** a été créé à l'initiative de l'Association des petites villes de France en novembre 2007, lors des Premières rencontres européennes des petites villes à Bordeaux.

A cette occasion, six associations d'élus, l'Association des villes et communes allemandes (DStGB), la Fédération des collectivités locales de Hongrie (TÖOSZ), l'Association des petites villes hongroises (KÖOESZ), l'Association des villes de Roumanie (AOR), la Fédération espagnole des communes et des provinces (FEMP) et l'Association des petites villes de France (APVF) ont adopté une déclaration commune instituant le Réseau européen des petites villes, **instance d'échange et de concertation entre associations d'élus sur des problématiques communes et spécifiques aux petites villes.**

Interfaces entre les grandes métropoles et le monde rural, les petites villes ont une identité spécifique. Lieux de démocratie locale plus directe et plus proche des citoyens, elles jouent un rôle irremplaçable comme **relais territoriaux de la construction européenne**. Elles souhaitent mettre en avant leur légitimité sur l'échiquier territorial européen.

Aujourd'hui, le Réseau européen des petites villes compte **10 associations membres de 8 pays européens** différents (outre les 6 membres fondateur, l'Association des communes autrichiennes, l'Association nationale des communes italiennes (ANCI), l'Union des villes polonaises (UMP) et l'Association des autorités locales hongroises (MÖSZ) sont membres du Réseau). Sa vocation est de s'élargir et de regrouper toutes les associations représentants des maires de petites villes au sein de l'UE.

Le Réseau européen des petites villes souhaite participer davantage au processus décisionnel européen et représenter le poids des petites villes et de leur territoire.



Les associations membres du Réseau européen des petites villes se félicitent de l'initiative de la Commission européenne de publier un livre vert sur la cohésion territoriale et la consultation publique qu'elle a ouverte sur le sujet.

Des associations membres du Réseau européen des petites villes ont décidé de **s'associer et de répondre par une contribution commune représentant le point de vue des petites villes européennes.**

Le Réseau européen des petites villes exprime sa satisfaction au vu de la place accordée aux petites villes dans le livre vert et à la reconnaissance de la place importante qu'elles occupent au sein de l'échiquier territorial européen.

Bases arrières de la compétitivité des territoires, les petites villes jouent un rôle **irremplaçable d'animation du monde rural**. Elles sont particulièrement attachées au concept de cohésion territoriale, primordiale en ces temps de **crise économique et financière**. Les budgets locaux ressentent profondément les conséquences d'une crise qui s'inscrit dans la durée et de nature nouvelle. Il est plus que jamais **nécessaire d'adapter les politiques locales, nationales et européennes à cette situation** et de réexaminer les objectifs. La cohésion territoriale doit faire partie des priorités. Les petites villes doivent être vues comme centres du développement territorial local sous deux aspects : du point de vue de l'infrastructure et des institutions. A cet égard le Réseau européen des petites villes souhaite que l'Union Européenne accorde une place plus importante dans la programmation financière 2013-2018 aux villes de moins de 100.000 habitants. Un **programme à destination précise pour les petites villes** est souhaitable.

Dans la continuité de la Charte de Leipzig, les petites villes souhaitent **une ville durable, non seulement écologique mais aussi et surtout économique, sociale et solidaire**.



Compte tenu de la nature des questions posées dans la consultation, ainsi que de la nature de la cohésion territoriale, le Réseau européen des petites villes préfère mettre en avant les points qui semblent importants à ses membres en initiant une réflexion de fond sur le sujet.

⇒ **La cohésion territoriale : définition**

Les petites villes souhaitent insister sur **l'attractivité du territoire** comme élément essentiel de la cohésion territoriale. L'avenir des petites villes dépend de leur capacité à attirer les populations et les entreprises. Qualité de vie et qualité de services sont les clés de l'avenir. Dans ce contexte, il est primordial de permettre aux petites villes d'offrir des services et des équipements de qualité à tous ses habitants. Les petites villes souhaitent souligner la **nécessité de préserver l'intercommunalité et les services sociaux et économiques d'intérêt général (SSIG-SIEG)**. **La densité sur le territoire, la bonne organisation et la pérennité des services publics locaux sont des facteurs indéniables de cohésion territoriale**. Les petites villes de l'UE saisissent cette occasion pour faire écho à une revendication qu'elles ont déjà plusieurs fois mis en avant : que soit encore **davantage précisé le cadre juridique dans lequel fonctionnent les services publics locaux**.

Les associations du Réseau européen des petites villes tiennent à rappeler l'importance de la **solidarité territoriale** comme élément fondamental de la cohésion territoriale et complément indispensable de la compétitivité des territoires.

Pour les élus des petites villes européennes, la cohésion territoriale et le développement équilibré sur l'ensemble des territoires de l'Union doivent être **une préoccupation permanente de toutes les politiques communautaires**, au même titre que le développement durable. **Cette transversalité est essentielle**.

⇒ **Une réforme des fonds européens pour un développement plus équilibré et plus harmonieux**

Au vu des perspectives d'évolution de la politique régionale européenne, les petites villes craignent de se trouver à l'écart des aides européennes. En effet, manquant trop souvent d'expertise et élaborant des projets à petite échelle, **les petites villes européennes ont de plus en plus de difficultés à bénéficier des fonds européens.**

Le Réseau européen des petites villes souhaite donc attirer l'attention sur les dangers qui résultent de cette situation:

- premièrement, un ralentissement de la croissance économique par la diminution des investissements publics, alors même que les collectivités locales sont au sein de l'Union européenne, le premier investisseur public et qu'elles sont souvent appelés à jouer un rôle moteur dans le cadre des plans de relance ou de soutien de l'activité économique décidées par la plupart des gouvernements européens.
- Ensuite, et à plus long terme, cette difficulté croissante à bénéficier des fonds européens conduit à un certain désenchantement et accentue la vision d'une Europe de plus en plus éloignée des peuples et de leurs territoires.

Par conséquent, les petites villes demandent **des instruments financiers mieux adaptés** afin de faciliter l'accès des projets des petites villes aux fonds européens. La distribution de ces fonds ne peut en effet se concentrer uniquement sur les grands centres urbains. Il est nécessaire qu'ils se concentrent plus précisément sur les zones qui en ont le plus besoin.

- A cet égard, les petites villes souhaitent souligner l'existence de disparités au sein même d'une région. Elles suggèrent **une réforme de la distribution des fonds européen, plus ciblée**. En effet, il y a des territoires qui n'ont pas accès à l'aide européenne au niveau NUTS II mais qui pourraient en bénéficier à l'échelle NUTS III.
- Les petites villes souhaitent également mettre l'accent sur **l'évolution démographique** qui est préoccupante dans certaines régions de l'UE. En effet, de nombreuses petites villes s'inquiètent de voir leur population diminuer au fil des années. A cet égard, il semble important **d'inclure ce critère parmi ceux qui entrent en compte dans la distribution des fonds européens**. L'évolution démographique peut fausser d'autres critères comme le taux d'emploi et en révéler d'autres, comme le manque de dynamisme d'un territoire. En effet, un taux de chômage faible peut s'expliquer par l'absence d'actifs dans une région et être le signal d'un territoire qui s'éteint, faute d'activité.
- Les petites villes de l'Union Européenne demandent que soit **revue à la baisse le niveau de la participation financière** qui incombe à la commune dans le cadre d'un projet financé par des fonds européens, pour leur permettre d'y accéder plus facilement. Elles se font ici l'avocat d'une répartition des parts de financement plus favorable, pour une meilleure utilisation des fonds européens qui trop souvent sont perdus par les Etats, notamment dans les pays les plus pauvres de l'Union européenne.

Les chiffres de la DG REGIO concernant l'utilisation des fonds structurels sont alarmants : en France par exemple, au 1er février 2009, moins de 10% du montant des programmes avait été engagé et moins de 1% avait fait l'objet de dépenses effectives. La règle N+2 et le dégageant d'office font que les montants engagés en 2007 et non consommés fin 2009 seront perdus. Cette situation est préoccupante dans de nombreux pays européens, et davantage accentué encore dans les Etat de l'Europe centrale et orientale.

Les fonds de cohésion ont pour but de permettre aux zones les plus défavorisés de rattraper leur retard. Il est donc important que ces zones aient accès plus facilement aux aides européennes.

⇒ Evaluation de l'impact des politiques européennes

Le Réseau européen des petites villes encourage fortement la **mise en place d'un organe d'observation et d'analyse de la cohésion territoriale, qui instaure un dialogue direct entre la Commission européenne et les communes**. Il est en effet important de faire le lien permanent entre les politiques européennes, leur application et leurs effets sur le terrain. Cet organe serait de nature transversale et aurait une double mission :

- **Une mission d'évaluation et d'analyse** : évaluer l'impact des politiques européennes sur le territoire et rendre compte de l'évolution des disparités entre les régions.
- **Une mission d'impulsion du développement et de la coopération** : aider au développement des atouts et des complémentarités entre les territoires, mettre en œuvre un lien direct entre la Commission et les collectivités locales, spécialement pour les projets innovants, et impulser une coopération entre les collectivités mais aussi avec tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire.

⇒ Coopération entre les différents niveaux d'autorité

- **Pour** les associations membres du Réseau européen des petites villes, il ne semble pas pertinent de mettre en place de nouvelles politiques européennes de coopération mais bien plutôt de développer et **d'approfondir celles qui existent déjà** (INTERREG, GECT).
- Le Réseau européen des petites villes est convaincu de la nécessité d'un **soutien fort de la part de la Commission européenne et des institutions communautaires aux initiatives de coopération et de mise en réseau des élus locaux**. Afin d'améliorer la gouvernance, échanger des bonnes pratiques, le contact entre maires de différents pays, partageant les même préoccupations, faisant face à des défis similaires est essentiel. Ces réseaux, comme le Réseau européen des petites villes, permettent également de **développer, au niveau des élus locaux, un sentiment européen, ainsi qu'une mutualisation des expériences et des exemples de politiques locales pour faire face aux défis**. Les jumelages, auxquels il convient de donner un nouveau souffle jouent un rôle important dans la construction d'une identité européenne à l'échelle des citoyens. Le Réseau européen des petites villes apporte tout son soutien à des initiatives comme le programme « Erasmus des élus locaux ».

- Un **dialogue est nécessaire avec les élus locaux**. Les petites villes de l'Union européenne souhaitent un meilleur fonctionnement de l'Europe davantage tourné du bas vers le haut et prenant mieux en compte les spécificités et la légitimité du niveau local afin de l'inclure dans le processus de décision nationale et européenne. Elles souhaitent également une association plus étroite des élus locaux, à travers les associations d'élus dans l'élaboration des politiques européennes. Les petites villes suggèrent que des **groupes de travail avec des représentants des associations d'élus soient régularisés** avec la Commission européenne. **Le Réseau européen des petites villes se présente comme un interlocuteur légitime et volontaire**, et dans ce cadre, il est à la disposition de la Commission européenne.

⇒ **Rôle de la Commission européenne**

La Commission européenne a un véritable rôle à jouer dans une politique qui doit être transversale, à l'échelle européenne. Une politique européenne concertée en matière de cohésion territoriale est nécessaire. C'est pourquoi le Réseau européen des petites villes appelle de ses vœux **que la publication d'un livre blanc de la Commission européenne fasse suite à la consultation publique en cours.**



CONCLUSION

Les associations membres du Réseau européen des petites villes seront particulièrement attentives aux suites données au livre vert et à la consultation publique sur ce sujet. Elles souhaitent rappeler **l'importance de la cohésion territoriale en période de crise et de difficultés financières majeurs** en Europe. La cohésion territoriale doit s'inscrire dans une **stratégie globale**, intégrant toutes les politiques européennes. Cette transversalité essentielle est la clé d'un **développement soutenu, durable et solidaire dans toute l'Union européenne.**

Pour les élus des petites villes européennes, si la compétitivité est un atout incontesté pour les territoires, la notion de solidarité doit aussi intégrer les futurs programmes européens pour assurer un développement harmonieux et équitable de l'espace européen.

ASSOCIATIONS MEMBRES DU RESEAU EUROPEEN DES PETITES VILLES, SIGNATAIRES DE LA
PRESENTE CONTRIBUTION AU LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LA COHESION
TERRITORIALE



DStGB
Deutscher Städte-
und Gemeindebund



G Österreichischer
Gemeindebund

